



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes, qu'il y aura une séance du Conseil, le 13 octobre 2026 à 19h30, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Nantes, sis au 1244 Rue principale à Nantes. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineures suivante, au 3644, rue Dallaire, à Nantes :

- Dérogation à la norme indiquée au troisièm^e alinéa de l'article 7.3.2 du règlement de zonage n° 240 de 1.70m pour la remise #1, donc une différence de 0.30m, de 0.95m de la remise #2, donc une différence de 1.05m et de 1.79m pour le garage, donc une différence de 0.21m au lieu de 2m pour tous ces bâtiments ;
- Dérogation à la norme indiquée dans la grille des spécifications feuillet 4/5 du règlement de zonage n° 240 de 4.63m, donc une différence de 2.87m au lieu de 7.5m ;
- Dérogation à la norme indiquée au premier paragraphe de l'article 7.4.5.1 du règlement de zonage n° 240 de 2.75m, donc une différence de 0.25m au lieu de 3m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), Ce 29^e jour du mois de septembre 2026.


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 29^e jour du mois de septembre 2026, l'avis public concernant une demande de dérogation mineure, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de septembre 2026 à 12 :00.


Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et secrétaire trésorier